



Course pédestre Ôtour de la Carbonnière

REGLEMENT DE COURSE

LA COURSE

La course « Ô tour de la Carbonnière » est organisée par la Ville de Saint-Laurent d'Aigouze (5 Rue Henri Méry - 30220 SAINT-LAURENT D'AIGOUZE - tel 04 66 88 12 77).

Le départ se fera des arènes (place de la République) aux horaires précisés lors de l'inscription.

L'arrivée sera également aux arènes après une boucle autour de la Tour Carbonnière (RD46).

La course est limitée à **600 dossards**.

INSCRIPTIONS

Le tarif du droit d'inscription est voté par délibération du Conseil Municipal de Saint-Laurent d'Aigouze (se reporter à la délibération en vigueur).

Tout engagement est ferme et définitif et ne fera l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Inscriptions par internet : www.endurancechrono.com

Par voie postale : Endurance Chrono - BP 74 - 30310 Vergèze

Inscriptions possibles le jour même de 8 h à 9 h 15

Aucun transfert de dossard n'est autorisé.

Course ouverte à tous les hommes et toutes les femmes, licenciés ou non FFA, à partir de la catégorie « cadet ». Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée. L'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions si leur nombre met en péril la sécurité de l'épreuve.

CATEGORIES

L'épreuve est ouverte aux catégories cadets, juniors, espoirs, séniors, masters hommes et femmes licenciés ou non.

RETRAIT DES DOSSARDS

Remise des dossards le jour de la course de 8h à 9h30 au complexe sportif, Boulevard Alexandra David Néel à Saint-Laurent d'Aigouze.

CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS

La participation à la course est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ;

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

ASSURANCE

La commune de Saint-Laurent d'Aigouze est couverte par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses sur route.

Individuelle accident : les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

SECURITE

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé semble compromise.

DROIT D'IMAGE/CNIL

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres. Conformément à l'article 27 de la loi informatique et liberté

du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information concernant notre fichier.

RAVITAILLEMENT, CHRONOMETRAGE ET SERVICES

Le chronométrage est effectué par une société agréée choisit par la commune. Traçage tous les kilomètres. Parking fléché, sanitaire, vestiaire et douches au complexe sportif. Des ravitaillements sont proposés le long du parcours.

Une consigne pour les sacs est mise à disposition au gymnase.

CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque participant après restitution du dossard. La remise des prix se déroulera au complexe sportif à l'issue de la course pour les 3 premiers au scratch, le premier de chaque catégorie, ainsi que les trois premiers de chaque relais (M, F, Mixte). Un classement général par catégorie sera effectué à l'issue de la course.

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Toute inscription à la course vaut acceptation du présent règlement et de toutes ses clauses sous peine de disqualification.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les participants s'engagent à respecter l'environnement en conservant les emballages des gels et barres énergétiques. Tout manquement entraînera une élimination immédiate.